

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 28 février 2013 à 9 h 7650, boulevard Maurice-Duplessis

PRÉSENCES:

Madame la mairesse Chantal Rouleau, Mairesse d'arrondissement Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

ABSENCES:

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES:

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement par intérim et secrétaire d'arrondissement Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA13 30 02 0066

OUVERTURE - SÉANCE

À9h11

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 28 février 2013 soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 02 0067

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 février 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC Aucune question ou commentaire de la part des citoyens n'a été posée.
CA13 30 02 0068
RECOMMANDATION - CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (R.R.V.M., CHAPITRE S-6.01) - AJOUT - UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DES RUES BELLERIVE, NOTRE-DAME EST ET SAINTE ANNE - AUTORISATION - DÉPENSE - FINANCEMENT - SUBVENTIONS - RÉSIDANTS AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS - GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - VIREMENT DE CRÉDIT
Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel
et unanimement résolu :
D'amender la résolution numéro CA13 3002 0064 adoptée lors de la séance extraordinaire du 19 février 2013, afin qu'elle se lise comme suit:
D'autoriser la dépense pour un montant de 47 000 \$ afin de financer les subventions qui seront versées à 20 résidants;
D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 47 000 \$ et le virement de crédit à cette fin;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux Trembles.
DE recommander au conseil municipal :
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne.
ADOPTÉ
40.01 1120443019
CA13 30 02 0069
LEVÉE - SÉANCE
9 h 13
Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc
appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
et unanimement résolu :
QUE la présente séance extraordinaire soit levée.
ADOPTÉ
70.01

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 28 février 2013 à 9 h

Dany Barbeau, avocate Secrétaire d'arrondissement